

**Zeitschrift:** Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft =  
Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della  
Società Elvetica di Scienze Naturali

**Herausgeber:** Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

**Band:** 83 (1900)

**Vereinsnachrichten:** Société géologique suisse

**Autor:** Lugeon, Maurice

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## 1. Société géologique suisse.

### A. Rapport annuel du Comité

sur l'exercice 1899/1900.

Messieurs et chers associés,

Notre comité n'a pu avoir cette année que deux séances : le 31 mars 1900 à Berne, et hier, 3 septembre, à Thusis pour l'adoption du présent rapport.

Voici, dans l'ordre habituel, ce que nous avons à vous relater.

**Personnel.** — A signaler trois décès, dont le premier survenu déjà en 1897 : *Dugald-Bell* (Ecosse), *Tardy* (Bourg), *v. Kraatz-Kochlau*, mort à Para (Brésil) ; et quatre démissions : *Frech* (Breslau), *Charpié* (Malleray), *P. Jaccard* (Lausanne) et *Beglinder* (Hombrechticon).

Cette diminution de 7 membres est largement compensée par 53 nouvelles adhésions, dont 27 personnelles ; plus 11 instituts, services officiels, musées, etc. : *Berne, Freiburg i. B., Munich, Innsbruck, Graz, Berlin, Breslau, Florence, Lisbonne, Londres et Saint-Pétersbourg* ; 8 bibliothèques : *Sion, Berne* (bibl. nation.), *Bienna, Soleure, Bâle, Zurich* (Polyt.) *Tübingen Leipzig* ; et 7 sociétés : *Frauenfeld, Liestal, Lausanne, Stuttgart, Bonn, Londres, Saint-Pétersbourg*.

Ces trois dernières catégories sont des sortes d'abonnements aux *Eclogæ*, sans paiement de la finance d'entrée.

Comme nous allons publier incessamment une nouvelle liste des membres, nous ne voulons pas énumérer en détail ces 53 nouvelles adhésions, qu'on trouvera avec leurs adresses dans ce catalogue.

En tenant compte des 3 décès et 4 démissions, cela porte notre effectif actuel à 231 membres, dont 144 en Suisse et 87 à l'étranger.

**Comptabilité.** — Les comptes de l'exercice clos au 30 juin 1900, soumis aux vérificateurs, accusent :

*Recettes.*

15 cotisations arriérées . . . . .	Fr. 75.	—
196        "      1899—1900 . . . . .	" 980.	—
18        "      anticipées . . . . .	" 79.	30
2        "      à vie . . . . .	" 200.	—
23 finances d'entrée . . . . .	" 115.	—
Vente de publications ( <i>Eclogæ</i> , etc.) . . . . .	" 346.	—
Remboursement de la Com. géol. fédérale . . . . .	" 115.	35
Intérêts . . . . .	" 227.	20
Produit de l'exercice . . . . .	Fr. 2,137.	85
Reliquat au 30 juin 1899 . . . . .	" 989.	92
Total disponible	<u>Fr. 3,127.</u>	<u>77</u>

*Dépenses.*

<i>Eclogæ</i> et impressions diverses . . . . .	Fr. 1,402.	80
Indemnités de route au Comité . . . . .	" 71.	65
Frais de port et de bureau . . . . .	" 61.	05
Couronne sur la tombe de Du Pasquier . . . . .	" 25.	—
Dépenses effectives . . . . .	Fr. 1,560.	50
Mis au fonds de réserve . . . . .	" 200.	—
Solde à compte nouveau . . . . .	" 1,367.	27
Total égal	<u>Fr. 3,127.</u>	<u>77</u>

Par suite de deux cotisations à vie, versées au fonds de réserve, celui-ci se trouve porté à 2,200 fr.

Voici le budget des dépenses prévues pour l'exercice 1900—1901, sur lequel l'Assemblée générale sera appelée à se prononcer.

Publication des <i>Eclogæ</i> , etc. . . . .	Fr. 1,500.	—
Indemnités de route du Comité . . . . .	" 70.	—
Frais de port, de bureau, etc. . . . .	" 60.	—
Eventualités . . . . .	" 70.	—
Total	<u>Fr. 1,700.</u>	<u>—</u>

**Publications.** — Il a paru pendant l'exercice écoulé trois fascicules des *Eclogæ*, plus forts que d'habitude, les n°s 2, 3 et 4 du volume VI, contenant outre la Revue géologique de 1898 et le compte rendu de la réunion de Neuchâtel, une quinzaine de travaux originaux. Le 5<sup>me</sup> fascicule du volume VI est sous presse; il contiendra la Revue géologique de 1899.

Nous ne faisons plus d'échange de publications directement, mais nous envoyons 15 exemplaires de chaque livraison au bibliothécaire de la Société helvétique des sciences naturelles, pour lui permettre de continuer certains échanges commencés, favorables à la bibliothèque de la société mère.

**Congrès géologique international.** — Notre congrès tri-annuel vient de terminer sa huitième session à Paris, et ses excursion en France durent encore. Vu la proximité du lieu de cette réunion et sa coïncidence avec la grande exposition, votre Comité n'avait demandé aucun subside au Conseil fédéral, et avait chargé son président de l'y représenter. L'état de santé de celui-ci lui ayant interdit de se rendre à Paris, il a transmis sa délégation à un autre membre du Comité, M. le professeur *C. Schmidt*, qui avait l'intention d'y participer. Nous n'avons pas encore de nouvelles de la réussite du Congrès.

En raison des nombreuses excursions géologiques ayant lieu en France, avant, pendant et après les congrès, nous avons supprimé cet été notre excursion annuelle.

**Cotisations.** — Votre comité a décidé de percevoir dorénavant les cotisations des membres dès le 15 novembre, par remboursement postal, en port dû, et cela aussi à l'étranger, partout où ce sera possible. Chaque membre reste libre d'envoyer sa cotisation avant cette date, par mandat postal.

Les membres de la Société helvétique étant exonérés de la finance d'entrée pour devenir membres de la Société géologique suisse, *M. Rollier* a proposé pour tenir la balance égale, de rembourser la finance d'entrée à ceux de nos membres qui voudraient se faire recevoir de la Société helvétique. Le Comité, trouvant cette mesure équitable, vous donne un pré-avis favorable.

**Conclusions.** — Nous demandons à l'Assemblée:

- a) d'approuver les comptes de 1898—1899, qui n'ont pas encore été sanctionnés, vu le retard du rapport des contrôleurs;
- b) d'approuver la gestion du comité, et les comptes de 1899—1900, après avoir entendu le rapport des vérificateurs;
- c) de se prononcer sur la proposition ci-dessus, de M. *Rollier*, appuyée par le Comité;
- d) de protester encore une fois contre la détérioration projetée des chutes du Rhin à Schaffhouse, après avoir entendu l'exposé que vous fera M. Heim à ce sujet;
- e) d'élire deux nouveaux contrôleurs et un suppléant, pour l'exercice en cours.

Pour le Comité:

Le président: *E. Renevier*, prof.

## B. Bericht über die Rechnung der Schweizerischen Geologischen Gesellschaft pro 1899-1900.

Die Unterzeichneten haben die Rechnung der Schweiz. Geologischen Gesellschaft für das Rechnungsjahr 1899-1900 geprüft und in allen Beziehungen richtig befunden. Sie beantragen Genehmigung derselben unter Décharge und Dank an den Cassier.

*Neuchâtel*, den 4. August 1900.

*Zofingen*, den 15. August 1900.

*Dr. Maurice de Tribolet.*

*Dr. H. Fischer-Sigwart.*

### C. Rapport de M. le prof. Dr Alb. Heim sur le nouveau projet de déviation des eaux de la chute du Rhin.

An Herrn Prof. Dr. E. Renevier, Präsident der Schweiz. Geolog. Gesellschaft.

Sehr geehrter Herr College!

Schon im Frühling 1887 verlangte eine Gruppe von Industriellen die Konzession für Benutzung von 75 m<sup>3</sup> Wasser per Sekunde aus dem Rheinfall. Damals wurde nachgewiesen, dass dies den Rheinfall als Naturschauspiel ruiniren würde, es entstand ein ganzer Entrüstungssturm, an welchem sich damals auch die Schweizerische Geologische Gesellschaft beteiligte, und die Kantone Zürich und Schaffhausen verweigerten die Konzession.

Nun kommt ein ähnliches Projekt abermals. Auf der linken Seite sollen dem Rheine oberhalb des Falles unter Schloss Laufen bedeutende Mengen Wasser entnommen werden. Leider wird das Projekt nicht näher erläutert. Aber es wird auch hier sich um wenigstens 50 m<sup>3</sup> per Sekunde, wahrscheinlich um noch mehr handeln, denn für geringere Quantitäten würde die Anlage sich kaum lohnen.

Die städtische Verkehrscommission von Schaffhausen erhebt nun Protest gegen das neue Projekt, und ersucht auch die Schweizerische Geologische Gesellschaft, sich ihrem Proteste anzuschliessen. Sie haben mich ersucht, ein erstes Votum in dieser Angelegenheit abzugeben. Ich komme diesem Ansuchen im Folgenden nach:

1. Die mittleren Wasserquantitäten am Rheinfall betragen nach den Monaten in m<sup>3</sup> per Sekunde:

I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII
190	160	190	230	380	580	600	500
IX	X	XI	XII				
400	350	270	240				

Die kleinsten Wasserstände gehen unter 100 m<sup>3</sup>, so z. B.:

1858 — 26. Januar	54 m <sup>3</sup>
1853 — 24. März	87 „
1882 — März	94 „

1885, 1896 etc. fiel der Wasserertrag ebenfalls auf 80 und 70 m<sup>3</sup>.

Die Entnahme von 50 bis 75 m<sup>3</sup> bedeutet also unter Umständen die Hälfte, oft sogar mehr, bei gewöhnlichen Niedersständen  $\frac{1}{3}$ , bei Mittelständen  $\frac{1}{4}$  oder  $\frac{1}{5}$  des Rheinwassers. Seine volle Pracht entwickelt der Rheinfall, wenn er über 400 m<sup>3</sup> hat. Nur die Monate Juni, Juli und August ertragen die beabsichtigte Wasserentnahme ohne fühlbare Schädigung. Der Verlauf der Wasserrinnen ist derart, dass die ganze linksseitige Wasserentnahme ausschliesslich den linken Rheinfallarm („Zürcherfall“), der sonst der grossartigste ist, betreffen würde. Bei gewöhnlichem Niederwasser würde derselbe in Zukunft fast ganz verschwinden. Eine Wasserentnahme von 10 bis 20 m<sup>3</sup> per Sekunde könnte ohne grossen Schaden gestattet werden, niemals aber eine solche von 50 bis 75 m<sup>3</sup>.

2. Gewiss ist es industriell sehr verführerisch, den Rheinfall als Triebkraft zu verwenden. Es giebt keine gleich günstige Wasserkraft in der Schweiz. Im allgemeinen haben wir alle an der Blüthe der Industrie unsere Freude, und sind bemüht, nach Kräften mit unseren Kenntnissen mitzuhelfen. Allein es giebt auch noch andere und höhere menschliche Interessen, die ob der einen Seite nicht vergessen werden dürfen.

Ich bin der Meinung, dass eine Naturerscheinung vom Range des Rheinfalles, an welcher alljährlich tausende und abertausende von Menschen ihr Herz erfreuen, eine heilige Stätte sei, ein Altar der Natur, der nicht einzelnen Menschen, sondern der *ganzen Menschheit* gehöre. Alle Menschen haben ein Recht, sich daran zu erbauen, wie sie ein Recht haben, sich am blauen Himmel und am Sonnenschein und an den Bergen zu erfreuen. Der Gedanke, dass eine so ausserordentliche Naturschönheit ein unantastbares Heiligthum der Menschheit sei, ist nicht neu, er ist bereits praktisch anerkannt. (Regierungsrath Schaffhausen, 26. Januar 1887, Nordamerika, betreffend Niagarafall, 1883 etc. etc.) Manche Gesetze haben ihn aufgenommen.

Ich beantrage desshalb der Schweizerischen Geologischen Gesellschaft folgende Resolution zu fassen, ganz konform

1887, und dieselbe dem Verkehrsverein Schaffhausen zu Handen der zuständigen Behörden zu übermitteln:

1. *Die Schweizerische Geologische Gesellschaft hält den Rheinfall für ein unveräusserliches Gemeingut der Schweizer und der Menschheit überhaupt, das nicht zu Gunsten Einzelner geschädigt werden darf.*

2. *Sie hegt in die hohen Regierungen der Kantone Zürich und Schaffhausen das Vertrauen, dass sie dies Heilgthum anzuerkennen und zu schützen gewillt seien.*

Mit kollegialischer Begrüssung

**Alb. Heim.**

---

**D. Dix-neuvième assemblée générale  
de la société géologique suisse le 4 septembre 1900**

à l'Hôtel de la Poste à Thusis.

La séance est ouverte à 8 h. 15, sous la présidence de M. le prof. *E. Renevier*.

Une dizaine de membres sont présents.

1. Le président donne lecture du rapport annuel, lequel est approuvé.

2. Les comptes du précédent exercice, qui n'avaient pas pu être corroborés en 1899 à Neuchâtel, sont approuvés par l'assemblée.

3. Lecture est faite du rapport des contrôleurs sur les comptes du dernier exercice. Sur la proposition de ceux-ci les comptes sont sanctionnés et des remerciements sont votés au caissier.

4. La modification statutaire, proposée par M. *Rollier*, et présentée par le comité, consistant à rembourser la finance d'entrée à ceux des membres qui se feront recevoir membres de la société mère, est également approuvée par l'assemblée.

5. M. *Heim* fait lecture d'une protestation contre le nouveau projet de captage des eaux de la chute du Rhin. Les explications données à la Société l'ont pleinement convaincue

qu'il y aurait dans cette utilisation à outrance, jusqu'à disparition complète de l'eau pendant une partie de l'année, une vraie violation d'un de nos plus beaux monuments naturels de la Suisse. A l'unanimité, l'assemblée générale vote les conclusions du rapport de M. le professeur *Heim*.

6. MM. *Fischer-Sigwart* et *Bodmer-Béder* sont nommés commissaires-vérificateurs pour le nouvel exercice avec M. *Lugeon* comme suppléant.

La séance est levée à 9 h. 30 pour laisser place à la section de géologie de la Société helvétique.

Le secrétaire :

*Dr. Maurice Lugeon.*

---

## 2. Schweizerische botanische Gesellschaft.

### I. Personenbestand.

#### *Vorstand für die Periode 1899/1902.*

Präsident: Herr Dr. H. Christ in Basel.

Vice-Präsident: „ Prof. Dr. C. Schröter in Zürich.

Sekretär: „ Prof. Dr. H. Bachmann in Luzern.

„ Prof. Dr. R. Chodat in Genf.

„ Prof. Dr. Ed. Fischer in Bern.

---

Kassier: Herr Apotheker B. Studer-Steinhäuslin in Bern.

Bibliothekar: Herr Dr. M. Rikli in Zürich.

Redaktions-Commission: Herr M. Micheli in Genf.

„ Prof. Dr. C. Schröter in Zürich.

„ „ „ H. Bachmann, Luzern.

---

Mitgliederzahl auf 1. September 1900:

1 Ehrenmitglied und 114 Mitglieder.